

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 4533

présenté par

Mme Mette, Mme Babault, M. Berta et M. Esquenet-Goxes

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« , aux synergies entre les territoires ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent contribuer aux synergies entre les territoires français. C'est ce que propose cet amendement.